

**DÉLIBÉRATION 2018-30****SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****Objet : Modification de l'autorisation de programme (AP) du budget principal**

Le vingt-huit novembre deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique (SMO Nord Pas-de-Calais Numérique) s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France à Lille, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	M. Charles BAREGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme DEFOSSÉ
	M. Nicolas BERTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Salvatore CASTIGLIONE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. JOUVENEL
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Annie DEFOSSÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Guillaume DELBAR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	M. Anthony JOUVENEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Gérard PHILIPPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. BERTIN
	Mme Christine ENGRAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Nord	Mme Martine FILLEUL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Marc GOSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Mickaël HIRAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Alain DELANNOY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Maité MULOT-FRISCOURT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Claude PRUDHOMME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DISSAUX

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M14,

**Vu** la délibération 2017-2 valant inscription d'une autorisation de programme (AP) au budget principal en M14, d'un montant de 50 115 000 €,

**Vu** la délibération 2018-04 portant sur la modification d'une autorisation de programme (AP) au budget principal en M14, d'un montant de 135 386 557 €,

**Vu** la délibération 2016-26 adoptée le 21 octobre 2016, concernant le choix du Déléataire et l'approbation du contrat de convention pour la Délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du Syndicat mixte,

**Vu** la délibération 2017-26 adoptée le 20 décembre 2017, concernant l'avenant n°2 au contrat de convention pour la Délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du Syndicat mixte, modifiant le périmètre du volet concessif du projet,

**Vu** le budget principal 2018 adopté le 31 janvier 2018,

Il est proposé au comité syndical de délibérer sur la modification, au budget principal, de l'autorisation de programme –crédits de paiement (AP-CP).

Conformément à l'article L.2311-3-I du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

**Considérant** le volume financier nécessaire pour permettre la réalisation en concession des travaux de desserte en fibre optique (FttH), à horizon 2021 et l'exploitation durant 25 ans.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

## DECIDE

D'approuver la modification de l'autorisation de programme relative aux subventions à verser par le Syndicat mixte au Délégué, pour la réalisation en concession des travaux de desserte en FttH comme suit :

N° AP	Libellé	Montant
<b>2017-01</b>	<b>Conception et établissement du réseau FttH</b>	<b>109 141 000,00 €</b>

Exercice	Chapitre	Libellé	Montant des CP
2017	20	Etudes et contrôle	417 000,00 €
2017	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	2 268 000,00 €
2018	20	Etudes et contrôle	1 060 000,00 €
2018	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	6 583 000,00 €
2019	20	Etudes et contrôle	1 102 000,00 €
2019	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	21 954 000,00 €
2020	20	Etudes et contrôle	1 096 000,00 €
2020	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	22 785 000,00 €
2021	20	Etudes et contrôle	949 000,00 €
2021	27	Créances sur les personnes de droit privé (construction et raccordements)	28 592 000,00 €
2022	21	Immobilisations (raccordements)	12 965 000,00 €
2023	21	Immobilisations (raccordements)	2 896 000,00 €
2024	21	Immobilisations (raccordements)	1 870 000,00 €
2025	21	Immobilisations (raccordements)	1 545 000,00 €
2026	21	Immobilisations (raccordements)	1 222 000,00 €
2027	21	Immobilisations (raccordements)	339 000,00 €
2028	21	Immobilisations (raccordements)	246 000,00 €
2029	21	Immobilisations (raccordements)	196 000,00 €
2030	21	Immobilisations (raccordements)	260 000,00 €
2031	21	Immobilisations (raccordements)	116 000,00 €
2032	21	Immobilisations (raccordements)	236 000,00 €
2033	21	Immobilisations (raccordements)	84 000,00 €
2034	21	Immobilisations (raccordements)	156 000,00 €
2035	21	Immobilisations (raccordements)	99 000,00 €
2036	21	Immobilisations (raccordements)	17 000,00 €
2037	21	Immobilisations (raccordements)	88 000,00 €

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le



ID : 059-200039386-20181128-2018\_30-DE

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le

29/11/2018